

ANNEXE .COM - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .COM

version n° 2.3 du 11 mai 2020

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .COM supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .COM.1. Organisation du nommage

.COM est une extension générique pour les sites « commerciaux », cependant son utilisation s'est généralisée à tout type de site.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .COM sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
Verisign : <http://www.verisign.com>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .COM.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .COM, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .COM, définies par l'ICANN et VeriSign, consultables à l'adresse suivante :

- Contrat Registre :
<https://www.icann.org/resources/pages/com-2012-12-07-en>
- ICANN consensus policies :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à VeriSign. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .COM.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/com/info>

Les .COM sont ouverts à tous.

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :
<https://www.icann.org/en/about/agreements/registries/com/appendix-06-01dec12-en.htm>;

Article .COM.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .COM.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/com>

Article .COM.6. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique

du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .COM.7. Règlement des litiges

VeriSign a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .COM, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Article .COM.8. Transfert (changement de Registrar)

Les règles ICANN applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/transfer-policy-2016-06-01-en>

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant l'Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré et/ou transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation par email.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .COM.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'initie en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .COM ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .COM.10. Processus de destruction

À l'expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45

jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .COM.11. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité Verisign et ses sous-traitants, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, agents, et sociétés affiliées contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .COM.12. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez que Verisign se réserve le droit de refuser, annuler, rediriger ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou de placer tout nom de domaine en statut « lock » (nom de domaine bloqué), « hold » (nom de domaine suspendu) ou tout autre statut similaire, si il le juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- afin de se conformer aux spécifications adoptées par toute entité généralement reconnue comme ayant autorité dans le domaine d'internet (ie : RFCs) ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faites par le Registre et/ou tout Registrar ;
- pour non paiement des frais à Verisign ;
- pour se protéger contre les menaces imminentes et substantielles à la sécurité et à la stabilité de l'extension .COM, du système du Registre ou de l'internet ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin de faire cesser ou de prévenir toute violation du présent contrat, des règles du Registre ou en application du contrat Registre avec l'ICANN.

-fin de l'annexe .COM-